

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00162

Numéro SIREN : 303 160 402

Nom ou dénomination : A ET M INDUSTRIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 11760

A & M INDUSTRIES
Société anonyme au capital de 486.248 euros
Siège social : Z.I. de la Place d'Armes, 97232 Le Lamentin
R.C.S. Fort -de-France - Siren 303.160.402

EXTRAITS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023

Le vingt-six juin deux mille vingt-trois, à onze heures,

Les actionnaires de la société A & M INDUSTRIES, société anonyme au capital de 486.248 euros, divisé en 6.398 actions de 76 euros chacune, dont le siège est Z.I. de la Place d'Armes, 97232 Le Lamentin, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les bureaux de la société SIAPOC, Zone de Californie, Acajou, 97232 Le Lamentin, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par avis inséré le 9 juin 2023 dans le journal d'annonces légales « ANTILLA », et par lettre en date du 9 juin 2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur José Hayot, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Florence Hayot est désignée comme secrétaire.

Monsieur Fabrice Marraud des Grottes représentant la société MARTINIQUE GUADELOUPE AUDIT (M.G. AUDIT), Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 9 juin 2023, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent 6.278 actions.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,

.....

 1

- les renseignements relatifs à l'administrateur dont le renouvellement de mandat est proposé,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- changement de représentant permanent d'un administrateur,
- questions diverses,
- pouvoirs.

.....

Puis, le président de séance déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du changement de représentant de la société COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT CARAIBE (CDC), Administrateur, qui a désigné Monsieur Léo Hayot, né à Fort-de-France (97200) le 12 mai 1991, demeurant Bât. A – Etage 2, Résidence Les Hauts du Moulin, 97200 Fort-de-France, de nationalité française, en remplacement de Monsieur Marcel Présent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
*

